

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°31-2025

Dermatose nodulaire

La CFDT Agri-Agro rappelle que les salariés et agents publics ne sont pas des cibles

La CFDT Agri-Agro comprend et partage la détresse des éleveurs dont les troupeaux de bovins atteints par la dermatose nodulaire doivent être abattus. Cette situation est humainement, économiquement et moralement extrêmement éprouvante pour celles et ceux qui vivent de leur élevage.

Pour autant, aucune angoisse, aucune colère ne peuvent justifier ni excuser les dégradations d'équipements publics, les menaces ou les mises en danger de personnes observées en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie. Ces actes ne sont ni constructifs, ni acceptables. Ils sont irresponsables et, dans certains cas, clairement dangereux.

Les faits survenus récemment, notamment à Limoges, où un début d'incendie s'est déclaré dans des locaux de l'ASP à la suite de déversements lors d'actions de protestation, illustrent les dérives possibles de ces mobilisations. Ce sont des agents publics et des salariés qui travaillent quotidiennement au service des agriculteurs et de l'intérêt général qui sont exposés, alors même qu'ils n'ont aucune responsabilité dans les décisions sanitaires prises.

La CFDT Agri-Agro rappelle que les bâtiments et équipements publics appartiennent à la collectivité. Les moyens nécessaires à la réparation des dégradations représentent autant de ressources qui ne pourront pas être consacrées à des actions utiles pour les éleveurs : vaccination, accompagnement sanitaire, surveillance des troupeaux, prophylaxie, formation à la biosurveillance et à la biosécurité, diffusion des bonnes pratiques de prévention des maladies à vecteurs.

Face à cette crise, la CFDT Agri-Agro appelle les organisations professionnelles agricoles et la ministre de l'Agriculture à tenir un discours de vérité aux éleveurs sur les risques sanitaires et épidémiologiques croissants, notamment liés au dérèglement climatique. La filière élevage doit regarder lucidement ses fragilités et ses dépendances, et engager un dialogue approfondi avec l'ensemble des parties prenantes pour coconstruire des réponses durables.

Les outils existent : recherche publique, instituts techniques, dispositifs d'aides et de subventions, accompagnement des pouvoirs publics. Encore faut-il les mobiliser collectivement et dans un cadre respectueux des règles communes.

La CFDT Agri-Agro invite à ne pas se tromper de combat. L'enjeu n'est pas d'alimenter la vindicte contre les institutions ou contre les agents publics et les salariés qui appliquent les règles collectives, mais bien d'adapter la filière à un monde devenu plus incertain, plus exposé aux crises sanitaires et climatiques. C'est par le dialogue, la responsabilité et la coconstruction de solutions justes que nous préserverons à la fois les élevages, les emplois et la cohésion sociale.

Fait à Paris, le 15 décembre 2025

Contacts :

Alexandre DUBOIS, Secrétaire général : 01.56.41.50.50

Franck TIVIERGE, Secrétaire national : 06.87.31.21.80

Annabel FOURY, Secrétaire fédérale : 06.88.31.69.30

Presse : 06.89.04.25.27

La dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a été détectée pour la première fois en France le 29 juin 2025, en Savoie. Cette maladie virale affecte les bovins et se manifeste notamment par de la fièvre, des nodules et lésions cutanées, une perte d'appétit, une chute de la production laitière et, dans certains cas, la mort des animaux. Elle entraîne des pertes économiques significatives pour les exploitations touchées.

La DNC se transmet par l'intermédiaire d'insectes hématophages vecteurs, dont la présence et la prolifération sont favorisées par le dérèglement climatique. Présente depuis de nombreuses années dans plusieurs pays africains, la maladie s'est propagée à partir de 2012 du Moyen-Orient vers le sud-est de l'Europe.

La DNC n'est pas transmissible à l'Homme, ni par contact, ni par la consommation de produits issus des bovins.

Un plan de lutte contre la maladie a été validé le 16 juillet 2025 par le CNOPSAV (Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale). Il repose sur plusieurs leviers complémentaires : des restrictions de mouvements, des mesures sanitaires ciblées sur les foyers infectés et une stratégie de vaccination étendue.

La CFDT Agri-Agro rappelle que les mesures mises en œuvre aujourd'hui s'appuient sur l'état des connaissances scientifiques disponibles et visent à contenir rapidement la propagation de l'épizootie, afin d'éviter une diffusion massive de la maladie. Une absence ou un affaiblissement de ces mesures ferait peser un risque sérieux sur l'ensemble de la filière bovine, laitière comme viande, et sur les très nombreux emplois salariés de l'amont, de l'aval et des services.

Pour autant, la CFDT Agri-Agro affirme que toute évolution ou tout ajustement des dispositifs sanitaires doit être fondé sur l'expertise scientifique et faire l'objet d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés : éleveurs, salariés, vétérinaires, organisations professionnelles, services de l'État, recherche et instituts techniques.

Cette gestion de crise doit également s'inscrire dans une approche plus large de prévention, en renforçant les actions sur les facteurs de transmission des maladies, l'anticipation des risques sanitaires liés au changement climatique, la biosécurité et l'accompagnement durable des exploitations et des salariés de la filière.